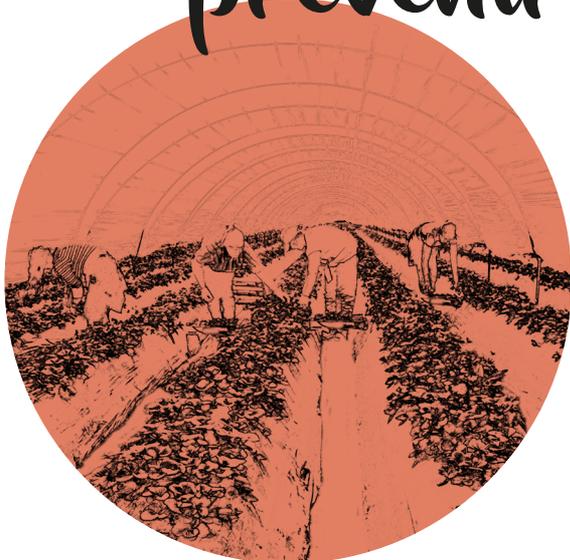


Savoir pour prévenir



*"Éviter les accidents du travail
grâce à la prévention est l'affaire de tous"*

Prévention des Risques Professionnels

EXPLOITATIONS DES CULTURES SOUS ABRI

CODE D'ACTION: AE_0038/2015

Organismes d'exécution et demandeurs



FUNDACIÓN
PARA LA
PREVENCIÓN
DE RIESGOS
LABORALES

Financé par

- Dispenser aux travailleurs une formation en matière de prévention des risques professionnels qui soit à la fois suffisante et adaptée aux caractéristiques des divers postes de travail.
- Utiliser des équipements de protection individuelle adéquats pour le travail à réaliser : chaussures avec semelle antidérapante, gants, lunettes et écrans faciaux, protecteurs auditifs, vêtements appropriés au froid ou à la chaleur...
- Veiller à ce que les sols des zones de travail soient en bon état et libres de tout obstacle.
- Utiliser les outils appropriés aux tâches à réaliser.
- Entretien et utiliser les équipements de façon appropriée afin d'éviter des accidents.
- Veiller à ce que la manutention manuelle des charges soit réalisée correctement.
- Faire attention lorsque des engins agricoles sont en fonctionnement près de la zone de travail.
- Suivre les instructions de sécurité des produits chimiques. En cas de doute, consulter le fabricant et avoir à portée de main la fiche des données de sécurité.

Il est recommandé

*La teneur de cette publication est de la responsabilité exclusive de l'organisme d'exécution. Elle ne reflète pas nécessairement l'avis de la Fundación para la Prevención de Riesgos Laborales (Fondation pour la Prévention des Risques Professionnels).